

Mercredi 22 novembre 2023  
**Résolution du Bureau fédéral**

## Régime d'indemnisation des intermittents du spectacle

### **UNE ATTAQUE SANS PRÉCÉDENT CONTRE LA CULTURE ET SES ACTEURS**

Le régime d'indemnisation spécifique des intermittents du spectacle est actuellement rediscuté au niveau de la branche et de l'UNEDIC.

Le 27 octobre dernier, la négociation professionnelle au sein de la branche a abouti à un accord unanime entre syndicats de salariés et organisations patronales, qui prend en compte les particularités de ces métiers tout en respectant une trajectoire financière responsable.

Cet accord marque des avancées significatives, comme par exemple une meilleure prise en compte des congés paternité et des arrêts maladie, ainsi que la revalorisation des allocations pour tenir compte de l'inflation.

Depuis, le MEDEF, s'appuyant sur les 15 % d'économies demandées par le gouvernement, a balayé cet accord de branche et a exigé une modification des conditions d'accès aux droits à l'assurance chômage : 610 heures sur 12 mois pour les techniciens, 580 heures sur 12 mois pour les artistes.

Si ces dispositions venaient à être entérinées, elles conduiraient mécaniquement à l'exclusion de 40 000 artistes, techniciens et techniciennes sur les 110 000 actuellement indemnisés au titre de l'intermittence.

Ce serait une attaque sans précédent contre la culture et ses acteurs.

Le Parti Socialiste de la Haute-Garonne demande à l'UNEDIC et au gouvernement de respecter l'accord du 27 octobre.